



INSCRIPTION A L'AS DU LYCEE C. JULLIAN



ENGAGEMENT DU SPORTIF

NOM et Prénom de l'élève: Classe de

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- ☞ jouer loyalement, sans violence et rester maître de moi,
- ☞ respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions,
- ☞ respecter les installations et les transports mis à disposition,
- ☞ respecter mes adversaires en restant modeste, honnête, beau joueur,
- ☞ respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année,
- ☞ respecter ce contrat et à représenter le mieux possible mon équipe, mon établissement et, à défaut, courir le risque d'être exclu de l'Association Sportive sans indemnité de remboursement de licence.

Mail de l'élève : @ SIGNATURE DE L'ELEVE :

N° de téléphone de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Madame, Monsieur Né (e) le

autorise mon enfant (nom et prénom)

- ▶ à participer aux activités, entraînements, compétitions, rencontres, animations et sorties diverses de l'Association Sportive du lycée C.JULLIAN, moyennant une cotisation de 25€. Autres tarifs : cotisation de 20€ si 2 enfants scolarisés dans l'établissement et inscrits à l'Association Sportive (15€ si 3enfants) ; 10€ pour une inscription sur un seul trimestre ; 5€ pour participer uniquement aux tournois de futsal/basket-ball/volley-ball ; 10€ pour seulement les entraînements de « préparation au bac » (5€ pour 1 ou 2 séances) ; **chèques à l'ordre de l'Association Sportive lycée C. JULLIAN ;**
- ▶ à se déplacer en voiture avec son professeur en cas de nécessité ;
- ▶ à se déplacer seul sur Bordeaux Métropole et ses environs pour les compétitions, entraînements et sorties ;
- ▶ autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

☑ travail ☑ personnel.....

Fait à le « Lu et approuvé » SIGNATURE :

Les élèves licenciés à l'UNSS sont déclarés à la MAIF par le biais d'un contrat d'assurance collectif qui leur permet de bénéficier de la garantie indemnisation des dommages corporels, lorsqu'ils sont victimes d'un accident au cours des activités organisées par l'AS. Les parents des élèves adhérents peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une garantie complémentaire permettant à leur enfant de bénéficier d'une protection encore plus élevée : la garantie I.A Sport+. Les parents de l'élève adhérent doivent alors verser une cotisation supplémentaire de 10,79 euros pour l'année scolaire 2019/2020, à l'ordre de la MAIF.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'Association Sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

SIGNATURE :

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de l'Association Sportive, votre enfant est susceptible d'être pris en photo ou d'être présent sur un support vidéo (photos d'équipe etc.). Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image et à sa diffusion. Merci d'entourer la réponse correspondant à votre souhait :

J'autorise mon enfant à être pris en photo, en vidéo dans le cadre de l'Association Sportive : OUI NON
J'autorise, dans le cadre de l'Association Sportive, la diffusion de prises de vue de mon enfant : OUI NON

Fait à le « Lu et approuvé » SIGNATURE :